



S.C.P. Franck BARON
Notaire Associé
94, rue de la Boulaye – B.P. 7
85320 – MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Téléphone : 02.51.97.29.02
Télécopie : 02.51.30.54.34

e-mail :
franck.baron@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Franck BARON Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle «Maître Franck BARON, notaire associé», titulaire d'un Office Notarial à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (Vendée), 94, rue de la Boulaye , le 6 mai 2020 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Frédéric Joël Michel **PEROCHEAU**, Cafetier, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY (85320) 43, rue Hervé de Mareuil.
Né à LA ROCHE-SUR-YON (85000), le 14 octobre 1962.
Divorcé de Madame Nathalie Valérie **DALLET**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de LA ROCHE-SUR-YON (85000), le 25 mars 2010, et non remarié.

Au profit de :

Mademoiselle Hélène Marie Gisèle **BUCHOU**, Enseignante, demeurant à THORIGNY (85480) 17 rue du Pont de Frêne.
Née à LA ROCHE-SUR-YON (85000) le 15 mars 1983.
Célibataire.
Ayant conclu avec Monsieur Stéphane **SAUZEAU** un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 24 octobre 2006, enregistré à la mairie de LA ROCHE-SUR-YON le 24 octobre 2006.

Mademoiselle Hélène BUCHOU acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (VENDÉE) 85320 3 Rue des Gabares,

Une maison d'habitation comprenant: au rez-de-chaussée: cuisine, salle à manger, salle d'eau-wc; à l'étage: deux chambres.
Un bâtiment en ruine et une parcelle de jardin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	346	Le Bourg	00 ha 00 a 23 ca
AC	347	Le Bourg	00 ha 00 a 02 ca
AC	349	3 Rue des Gabares	00 ha 00 a 62 ca

Total surface : 00 ha 00 a 87 ca

Etude ouverte du lundi au
Samedi matin

de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00
le samedi de 9h à 12h00

Membre de la S.C.P. BARON
Société titulaire d'un Office Notarial à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

IBAN : FR46 4003 1000 0100 0014 6876 X57
Adresse SWIFT de la CDC : CDCGFRPPXXX

Membre d'une association agréée
Le paiement des honoraires
par chèque est accepté

PROPRIETE JOUSSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La vente a été conclue moyennant le prix de **TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (85320)
LE 6 mai 2020**

Office Notarial Franck BARON
Notaire Associé
B.P. 7
85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Etude ouverte du lundi au
Samedi matin

de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00
le samedi de 9h à 12h00

Membre de la S.C.P. BARON
Société titulaire d'un Office Notarial à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

IBAN : FR46 4003 1000 0100 0014 6876 X57
Adresse SWIFT de la CDC : CDCGFRPPXXX

Membre d'une association agréée
Le paiement des honoraires
par chèque est accepté



S.C.P. Franck BARON
Notaire Associé
94, rue de la Boulaye – B.P. 7
85320 – MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Téléphone : 02.51.97.29.02
Télécopie : 02.51.30.54.34

e-mail :
franck.baron@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Franck BARON Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle «Maître Franck BARON, notaire associé», titulaire d'un Office Notarial à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (Vendée), 94, rue de la Boulaye , le 6 mai 2020 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Frédéric Joël Michel PEROCHEAU, Cafetier, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY (85320) 43, rue Hervé de Mareuil.
Né à LA ROCHE-SUR-YON (85000), le 14 octobre 1962.
Divorcé de Madame Nathalie Valérie DALLET, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de LA ROCHE-SUR-YON (85000), le 25 mars 2010, et non remarié.

Au profit de :

Mademoiselle Hélène Marie Gisèle BUCHOU, Enseignante, demeurant à THORIGNY (85480) 17 rue du Pont de Frêne.
Née à LA ROCHE-SUR-YON (85000) le 15 mars 1983.
Célibataire.
Ayant conclu avec Monsieur Stéphane SAUZEAU un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 24 octobre 2006, enregistré à la mairie de LA ROCHE-SUR-YON le 24 octobre 2006.

Mademoiselle Hélène BUCHOU acquiert la pleine propriété des BIENS objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (VENDÉE) 85320 3 Rue des Gabares,

Une maison d'habitation comprenant: au rez-de-chaussée: cuisine, salle à manger, salle d'eau-wc; à l'étage: deux chambres.

Un bâtiment en ruine et une parcelle de jardin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	346	Le Bourg	00 ha 00 a 23 ca
AC	347	Le Bourg	00 ha 00 a 02 ca
AC	349	3 Rue des Gabares	00 ha 00 a 62 ca

Total surface : 00 ha 00 a 87 ca

Etude ouverte du lundi au
Samedi matin

de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00
le samedi de 9h à 12h00

Membre de la S.C.P. BARON
Société titulaire d'un Office Notarial à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Membre d'une association agréée
Le paiement des honoraires
par chèque est accepté

IBAN : FR46 4003 1000 0100 0014 6876 X57
Adresse SWIFT de la CDC : CDCGFRPPXXX

PROPRIETE JOUSSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (85320)
LE 6 mai 2020

Office Notarial Franck BARON
Notaire Associé
B.P. 7
85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Etude ouverte du lundi au
Samedi matin

de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00
le samedi de 9h à 12h00

Membre de la S.C.P. BARON
Société titulaire d'un Office Notarial à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

IBAN : FR46 4003 1000 0100 0014 6876 X57
Adresse SWIFT de la CDC : CDCGFRPPXXX

Membre d'une association agréée
Le paiement des honoraires
par chèque est accepté